

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2017-59

Le conseil d'administration s'est réuni le 24 octobre 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 13 octobre 2017.

VU le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université ;

Point de l'ordre du jour : II^{ème} Partie – P3.1 – Dons

Exposé de la décision :

Historique : La Fondation de l'Université Paris Descartes a reçu plusieurs dons.

Problématique : La Fondation doit faire examiner ces dons reçus et les soumettre à l'acceptation du CA.

Sont soumis à l'examen :

- au bénéfice de l'équipe Paterlini-Bréchet, sept dons de particuliers (5 chèques de 600€, 1 chèque de 1000€, 1 chèque de 10 000€) ;
- au bénéfice de la BIUSanté, 9000€ de la Fondation Lefort-Beaumont, 50€ et 1500 € de particuliers ;
- au bénéfice de l'équipe Santimmune, six dons de particuliers (20 000€, 200€, 7500€, 2000€, 1000€, 1000€) ;
- au bénéfice de la Faculté de médecine, dans le cadre de leur campagne de marketing, huit dons de particuliers (50€, 100€, 1000€, 50€, 100€, 100€, 20€, 300€) ;
- au bénéfice de l'équipe Bouscary-Maheux, quatre dons de particuliers (5000€, 2000€, 3200€, 1000€) ;
- au bénéfice de l'institut Cochin (maladies auto-immunes et cancer), deux dons de particuliers (316,50€ et 1500€) ;
- au bénéfice de l'institut de Psychologie, 5000€ d'un particulier pour la formation en Psychologie.

Proposition de décision soumise au Conseil : la Fondation propose l'acceptation de ces dons fléchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 25 Abstentions : 0 Votes exprimés : 25 Contre : 0 Pour : 25</p>
--

Fait à Paris, le 20 NOV. 2017.

Le Président



Fredéric DARDEL

20 NOV. 2017

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le 20 NOV. 2017
Transmis au Recteur le :